

Charte éthique legs du Secours Catholique – Caritas France



Préambule

Le Secours Catholique - Caritas France est une association reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs, assurances vie et donations en toute exonération de droits. Le Secours Catholique dépend en très grande partie de la générosité de ses bienfaiteurs pour mener à bien ses actions. Au-delà des dons, la transmission de biens par legs, assurance vie, donation représente environ 25 % de ses ressources chaque année.

Pour permettre à ses bienfaiteurs de léguer en toute confiance, le Secours Catholique s'est doté d'une charte éthique des legs qui reprend les grands principes et les règles éthiques auxquels l'association s'astreint. Ces principes, validés par le Conseil d'Administration du Secours Catholique du 6 juin 2015, garantissent le respect des volontés de ses bienfaiteurs, et engagent tous les membres de l'association, qu'ils soient bénévoles, volontaires, salariés, etc.

Charte éthique des legs du Secours Catholique

Relations avec les testateurs potentiels

Afin d'éclairer au mieux les bienfaiteurs, le Secours Catholique s'engage à leur remettre, sur simple demande, les statuts de l'association, tous les rapports officiels (rapport d'activité, rapport financier...), ou tout autre document relatif à son action.

Le Secours Catholique - s'engage à rappeler ses droits au testateur dans tous les documents de communication qu'il produit sur les legs et invite les personnes intéressées à bénéficier du conseil d'un notaire, officier public qui a pour mission de conseiller les parties, de rédiger des actes authentiques et d'en assurer la conservation.

Afin de garantir une relation intègre et de qualité avec les bienfaiteurs, tous les membres habilités du Secours Catholique sont formés et régulièrement informés des pratiques et procédures en vigueur.

Tous les conseils ainsi prodigués par ces personnes lors des échanges avec un testateur, sont donnés dans le souci d'éclairer et de faciliter les démarches de celui-ci, et ce dans le strict respect de l'autonomie de la volonté du bienfaiteur. Les éléments ou documents transmis à cette occasion ou lors d'échanges postérieurs seront conservés en toute confidentialité par l'association.

Protection des publics fragiles

Tous les membres du Secours Catholique ayant été en relation avec un testateur potentiel ou travaillant à la réalisation de leur legs s'engagent à ne pas recevoir de contreparties de leur part, et notamment de legs, sauf à justifier d'un lien affectif antérieur à cette décision, ou encore d'un lien familial avec elle.

Le Secours Catholique s'interdit toute prospection de masse, spécifique au legs, dans les maisons de retraite, les hôpitaux et les centres de soin. Seuls les contacts individuels, faisant suite à une demande de la personne concernée, sont autorisés dans ce type de structure.

Aucun partenariat, au sens d'une relation réglementée par une convention, n'est engagé avec des entreprises de pompes funèbres ou des notaires particuliers.

Respect des volontés du testateur

→ *Charges et volontés particulières*

Le Secours Catholique s'engage à respecter scrupuleusement tous les souhaits de ses testateurs (affectation d'un legs à une action précise, fleurissement des tombes, obsèques, messes...), dès lors qu'il accepte un legs.

Aussi, le Conseil d'Administration du Secours Catholique vérifie, pour chaque nouveau legs, que l'association est en mesure de réaliser les volontés exprimées par le bienfaiteur dans son testament : l'éventuelle affectation du legs doit être conforme à son objet, les charges demandées doivent être matériellement réalisables... Dans le cas contraire, le Conseil d'Administration pourra être dans l'obligation de refuser le du legs.

Afin de conseiller les bienfaiteurs dans leur choix et d'éviter toute difficulté ultérieure, le Secours Catholique met à leur disposition un interlocuteur principal.

→ *Transparence et rigueur de gestion*

Le traitement des dossiers legs est assuré par des juristes professionnels, qui agissent avec désintéressement et dans un souci d'impartialité.

La transparence et la rigueur de la gestion des legs font l'objet d'un contrôle régulier des commissaires aux comptes ; et les procédures de gestion sont conformes aux exigences du Comité de la Charte du Don en Confiance auquel le Secours Catholique adhère.

La confidentialité susceptible d'être rattachée à certaines étapes du traitement des legs est strictement respectée.

Lorsque plusieurs organisations sont nommées dans un même testament, la confraternité guide la relation entre les différentes organisations mentionnées.

→ *Réalisation des biens reçus*

Dans la mesure du possible, un membre du Secours Catholique accompagne le notaire lors de l'inventaire des biens qui lui sont légués.

Le Secours Catholique dispose ensuite de ces biens au mieux des intérêts de l'association afin de garantir au testateur une utilisation optimale de son legs.

Hommage rendu aux testateurs

Le Secours Catholique s'acquitte d'un devoir de mémoire et de reconnaissance envers les personnes qui l'ont soutenu par un legs.

Il fait son possible pour qu'un de ses membres assiste aux obsèques du bienfaiteur.

Des messes sont célébrées pour chacun de ses testateurs. Au premier anniversaire du décès, un avis de messe est diffusé dans la presse locale afin d'inviter la famille et les proches du bienfaiteur à s'unir par la prière.

Enfin, à chaque fête de la Toussaint, le Secours Catholique fait mémoire de l'ensemble de ses testateurs décédés, lors d'une messe célébrée à cette occasion.

Membre du Comité de la Charte et du don en confiance, organe de contrôle des organismes faisant appel à la générosité du public, le Secours Catholique se soumet volontairement à son contrôle et s'engage à respecter les principes déontologiques qu'il définit. Les comptes du Secours Catholique sont par ailleurs contrôlés à tout moment et certifiés par des commissaires aux comptes (cabinet Deloitte). Enfin, le Secours Catholique a mis en place un contrôle interne régulier pour contrôler les délégations locales et les directions du siège national.

